



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

LP

Question écrite n° 13514

Texte de la question

M. Patrick Devedjian appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation du lycée Louis-Girard de Malakoff. En effet, le rectorat de Versailles a décidé la fermeture de deux sections et demie : outillage, productique, appartenant aux métiers de la mécanique et une demi-section de définition de produits industriels : dessin industriel assisté par ordinateur. Il va s'en dire que la fermeture de ces sections impliquera une baisse des horaires, des effectifs et du budget, qui provoque l'inquiétude du personnel enseignant pour leur avenir et le devenir même de leur lycée. Il lui rappelle que le lycée Louis-Girard de Malakoff est un des seuls établissements de la région Ile-de-France à posséder une filière outillage BEP et Bac Pro, ainsi qu'une filière Productique en BEP et qu'il devait, par ailleurs, devenir un important pôle de productique. A l'heure où il est impératif pour combattre le chômage et la délinquance que soit mise en place une vraie politique concernant la formation professionnelle pour donner aux jeunes, élèves des lycées professionnels, une bonne formation leur permettant de s'épanouir, de se construire un avenir, et de prendre toute leur place dans la société, il lui demande de bien vouloir revoir ce problème afin qu'aucune fermeture de section n'intervienne au lycée professionnel Louis-Girard de Malakoff.

Texte de la réponse

D'après les renseignements obtenus des services du rectorat de Versailles, qui ont la charge de l'organisation pédagogique en vertu de la déconcentration administrative, les sections BEP outillage (1/2 division) et BEP productique ont été maintenues pour la rentrée scolaire au lycée professionnel Louis-Girard de Malakoff.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Devedjian](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (13^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13514

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2314

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4592